**CANADA**
**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC DE LA VALLÉE-DE-LA-GATINEAU**
**VILLE DE GRACEFIELD**
**LE 7 DÉCEMBRE 2020**

Séance extraordinaire du conseil municipal de la Ville de Gracefield, tenue le 7 décembre 2020, à la salle du conseil, située au 3, rue de la Polyvalente, Gracefield, à 19 h 00.

Sont présents, les membres du conseil : Claude Gauthier, Alain Labelle, Mathieu Caron, Hugo Guénette et Bernard Duffy.

Est absente : La conseillère Katy Barbe

Les membres du conseil forment quorum sous la présidence du maire Réal Rochon.

Est également présent, le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert et la Directrice générale adjointe Madame Raymonde Tremblay.

7 personnes sont aussi présentes dans la salle.

La séance du conseil se tient conformément au règlement de régie interne no. 136-2016. Elle est ouverte à 19 h 00.

Sauf indication contraire dans les termes mêmes d'une résolution, l'expression « adoptée à l'unanimité », présente dans le procès-verbal, doit s'entendre comme incluant le maire.

**2020-12-414 OUVERTURE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

Que la présente séance soit ouverte, il est 19 h 00.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-12-415 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D'adopter l'ordre du jour tel qu'il suit :

1- Ouverture de la séance extraordinaire
2- Adoption de l'ordre du jour
3- Adoption du règlement 207-2020 – modifiant le règlement de zonage numéro 169 du secteur urbain de la municipalité de Gracefield pour permettre la catégorie d'usage (s2) dans la zone U-103, afin d'autoriser une Maison de la Famille

et un Centre de Pédiatrie Sociale Vallée-de-la-Gatineau

4- Appel d'offres pour l'achat d'un camion de déneigement – Suivi de la résolution 2020-10-330

5- Octroi de financement crédit bailleur pour l'acquisition d'un camion de déneigement – Suivi de la résolution 2020-10-331

**6-** Dossier employé 14-0002

7- Travaux terrain de Balle au Parc des Loisirs de Gracefield

8- Ensemencement Lac à la Barbue

9- Don au Foyer d'accueil de Gracefield

10- Patinoires extérieures **(reporté)**

11- Table de développement sociale – Salle communautaire

12- Séances du conseil municipal – Huis clos

13- Paiement des honoraires de Me Louis-André Hubert**(reporté)**

14- Mandat à RPGL avocats

15- Période de questions

16- Levée de la séance extraordinaire

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-12-416 ADOPTION DU RÈGLEMENT 207-2020, AFIN DE MODIFIER LE RÈGLEMENT DE ZONAGE 169 DU SECTEUR URBAIN DE LA MUNICIPALITÉ DE GRACEFIELD POUR PERMETTRE LA CATÉGORIE D'USAGE S2 DANS LA ZONE U-103, AFIN D'AUTORISER UNE MAISON DE LA FAMILLE ET UN CENTRE DE PÉDIATRIE SOCIALE VALLÉE DE LA GATINEAU**

**CONSIDÉRANT QUE** la présente demande a pour but de créer une Maison de la Famille et un Centre de pédiatrie sociale Vallée de la Gatineau sur le lot 5 410 357, situé au 42, rue Saint-Joseph, Gracefield Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** le conseil juge opportun et d'intérêt public de modifier le règlement de zonage numéro 169 de la Municipalité de Gracefield pour y ajouter l'usage Communautaire (s2) dans la zone U-103, afin d'autoriser les bâtiments servant à des fins culturelles, sociales, récréatives ou sportives, à l'entrée en vigueur du présent règlement ;

**CONSIDÉRANT QU**'un avis de motion et un projet de règlement a été déposé par le conseiller Claude Gauthier, lors de la séance ordinaire du conseil, tenue le 13 octobre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** l'avis technique portant sur le premier projet de règlement en provenance du service de gestion du territoire de la Municipalité régionale de comté Vallée-de-la-Gatineau, que cette modification répond aux orientations du schéma d'aménagement quant à la consolidation de vocation de centre de service pour les périmètres urbains ;

**CONSIDÉRANT QUE** l'assemblée publique de consultation s'est tenue le 12 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT QU**'il n'y a aucune modification d'effectuée au second projet de règlement numéro 207-2020 ;

**CONSIDÉRANT QU**'aucune demande n'a été reçue le 27 novembre 2020, permettant aux personnes habiles à voter conformément à la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités* ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu d'adopter le règlement 207-2020 et le conseil municipal décrète ce qui suit :

**ARTICLE 1**

Le règlement de zonage numéro 169 est modifié par le règlement 207-2020 avec l'ajout de la catégorie d'usage < Communautaire (s2) > dans la zone U 103, afin d'autoriser les bâtiments servant à des fins culturelles, sociales, récréatives ou sportives.

**ARTICLE 2**

Le plan de zonage du règlement de zonage numéro 169 est modifié, de façon à ajouter la catégorie d'usage < s2 > dans la zone U 103, tel qu'illustré à l'annexe A du présent règlement.

**ARTICLE 3**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément aux dispositions de la loi.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-12-417 APPEL D'OFFRES POUR L'ACHAT D'UN CAMION DE DÉNEIGEMENT – SUIVI DE LA RÉSOLUTION 2020-10-330**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-10-330 autorisant la direction générale à aller en appel d'offres sur le site du système électronique d'appel d'offres (SEAO) pour l'achat d'un camion de déneigement détaillé comme suit : Camion 10 roues neuf avec sableuse, équipements de déneigement et boîte dompeuse, selon les termes et conditions qui seront déterminés par les plans et devis ;

**CONSIDÉRANT** l'ouverture des soumissions tenue le 20 novembre 2020 à 11h05 pour l'appel d'offres numéro 05-2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le plus bas soumissionnaire conforme aux conditions et termes déterminés dans le devis de l'appel d'offres est : Gérard Hubert Automobile Ltée ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Mathieu Caron, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D’accepter l’offre du Gérard Hubert Automobile Ltée pour l’acquisition d’un camion 10 roues neuf avec sableuse, équipements de déneigement et boîte dompeuse, modèle Kenworth T880S 2020 au montant de 313 931.05 $ plus les taxes applicables, conditionnel à l’obtention d’un crédit-bail pour le financement de ce camion.

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tous documents pertinents à cet égard et donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité**

**2020-12-418 OCTROI DE FINANCEMENT CRÉDIT-BAILLEUR POUR L’ACQUISITION D’UN CAMION DE DÉNEIGEMENT – SUIVI DE LA RÉSOLUTION 2020-10-331**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-10-331 autorisant la direction générale à aller en soumission sur invitation pour le financement par crédit-bail pour l’acquisition d’un camion de déneigement détaillé comme suit : Camion 10 roues neuf avec sableuse, équipements de déneigement et boîte dompeuse ;

**CONSIDÉRANT** le procès-verbal de l’ouverture des soumissions numéro 06-2020, tenue le 4 décembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** que le créancier Crédit Municipal et Manufacturier Rexcap inc. (crédit-bailleur contractuel), présente un tableau d’amortissement d’un taux d’intérêt de 2.97% pour une période de 120 mois pour le financement de 313 913.05 $ plus les taxes applicables, Banque royale du Canada comme locateur contractuel ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du présent conseil d’aller de l’avant en l’espèce sans plus attendre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Hugo Guénette, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D’accepter l’offre du créancier Crédit Municipal et Manufacturier Rexcap inc. (crédit-bailleur contractuel) ; Banque Royale du Canada comme locateur contractuel, le tout selon le tableau d’amortissement présenté au taux d’intérêts fixe de 2.97%, d’une valeur résiduelle de 1 $ et pour un terme de 120 mois avec des frais de dossier de 450.00 $, plus les taxes applicables, le tout selon les mêmes autres termes et conditions prévus dans le cadre de la soumission Numéro 06-2020 (crédit-bail; camion de déneigement, soit un camion 10 roues neuf avec sableuse, équipements de déneigement et boîte dompeuse).

De mandater le maire, Monsieur Réal Rochon et le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tous documents pertinents à cet égard.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-12-419 DOSSIER EMPLOYÉ 14-0002**

**CONSIDÉRANT** la résolution 2020-08-274 – Mandats – contre-expertise médicale ;

**CONSIDÉRANT** que l'employé 14-0002 devait se présenter à un rendez-vous pour une contre-expertise médicale ;

**CONSIDÉRANT** qu'elle ne s'est pas présentée à son rendez-vous, le 25 novembre 2020 ;

**CONSIDÉRANT** la convocation demandée par le Directeur général et qu'elle ne s'est pas présentée à cette rencontre ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Claude Gauthier, appuyé par le conseiller Bernard Duffy et résolu :

De suspendre l'employé 14-0002, 5 jours sans solde, sanction qui sera exécutée au retour de ladite employée.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tous documents pertinents à cet égard et donner plein effet à la présente résolution.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-12-420 TRAVAUX TERRAIN DE BALLE AU PARC DES LOISIRS DE GRACEFIELD**

**CONSIDÉRANT** la confirmation reçue de Madame Isabelle Charest, Ministre déléguée à l'Éducation et Ministre responsable de la Condition féminine et députée de Brome-Missisquoi, qu'elle a procédé à l'analyse du projet de réparation des lumières et du terrain de balle molle, déposé dans le cadre du Programme d'aide financière aux infrastructures récréatives et sportives ;

**CONSIDÉRANT QU**'une somme maximale de 33 475.37 $ est accordée pour soutenir le financement de ce projet ;

**CONSIDÉRANT QUE** cette subvention sera versée conformément aux modalités prévues à la convention d'aide financière qui sera conclue avec le Ministère de l'Éducation ;

**CONSIDÉRANT** la demande prix effectuée pour la réalisation des travaux de réparation des lumières au terrain de balle molle au Parc des Loisirs de Gracefield ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Mathieu Caron et résolu :

D'octroyer le contrat à l'entreprise R. Alie Électriques (9143-5503 Québec inc.), pour la réparation des lumières au terrain de

balle molle du Parc des Loisirs de Gracefield, pour un montant de 26 000.00 $ plus les taxes applicables, le tout conformément à l'offre datée du 27 janvier 2020.

D'autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert à signer tous les documents relatifs à la subvention qui sera versée conformément aux modalités prévues à la convention d'aide qui sera conclue entre la Ville de Gracefield et le Ministère de l'Éducation.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-12-421 ENSEMENCEMENT LAC À LA BARBUE**

CONSIDÉRANT la lettre reçue de Madame Nancy Bédard, La chef de service du Ministère des Forêts de la Faune et des Parcs ;

**CONSIDÉRANT QUE** dans le cadre du Programme de soutien pour l'ensemencement des lacs et des cours d'eau 2020-2021, volet hivernal, une aide financière de 1 500.00 $ consentie par le ministre Pierre Dufour pour ensemencer le lac à la Barbue ;

**CONSIDÉRANT QUE** la Brigade incendie de la Ville de Gracefield contribuera en faisant un don de 1 000.00 $ pour l'ensemencement des lacs en 2020

**CONSIDÉRANT QUE** la Ville déboursera elle-même un montant de 1 500.00 $

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Claude Gauthier et résolu :

De procéder à l'ensemencement du lac à la Barbue au montant de 4 000.00 $ plus les taxes applicables, le tout auprès de Pisciculture de Val-des-Bois.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

**2020-12-422 DON AU FOYER D'ACCUEIL DE GRACEFIELD**

**CONSIDÉRANT QUE** la coordonnatrice remplaçante temporaire, Nathalie Lafrenière a fait les démarches pour offrir un cadeau aux Aînés du Foyer d'Accueil de Gracefield ;

**CONSIDÉRANT QU**'elle a discuté avec la personne responsable des Loisirs au Foyer d'accueil ;

**CONSIDÉRANT** le prix obtenu pour un système de Karaoke GF842 avec écran couleur TFT de 7, enregistrement Bluetooth et lumière LED de synchronisation ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

D’autoriser l’achat d’un Karaoke GF842 avec écran couleur TFT de 7, enregistrement Bluetooth et lumière LED de synchronisation au montant de 299.99 $ plus les taxes applicables auprès du fournisseur Sylvain Patry ( Informatique Sylvain Patry Enr ), le tout conformément à la soumission jointe aux présentes, pour les Aînés du Foyer d’accueil de Gracefield. Cette dépense sera imputée au poste 0270290970.

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité**

**PATINOIRES EXTÉRIEURES**

**Reporté à une séance ultérieure**

**2020-12-423 TABLE DE DÉVELOPPEMENT SOCIALE – SALLE COMMUNAUTAIRE**

**CONSIDÉRANT** la demande reçue de la Table de développement sociale pour l’utilisation du Centre récréatif et communautaire pour la préparation de paniers de Noël ;

**CONSIDÉRANT** la volonté du conseil de soutenir cette cause ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Bernard Duffy, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

D’autoriser la location gratuite de la salle communautaire (incluant la cuisine) à la Table de développement sociale, du 8 décembre 2020 au 10 janvier 2021, à charge par ceux-ci d’assurer le nettoyage de ces installations et de remettre ceux-ci propres, à la fin de la réservation, à défaut de quoi la Ville le fera aux frais de la Table de développement sociale ;

La Table de développement sociale doit s’assurer en tout temps des restrictions relatives à la Covid-19.

D’autoriser le Directeur général et greffier, Monsieur Sylvain Hubert, à signer tout document pouvant donner plein effet à la présente résolution

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l’unanimité**

**2020-12-424 SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL – HUIS CLOS**

**CONSIDÉRANT** l’évolution actuelle relative au Covid-19 et la seconde vague en cours ;

**CONSIDÉRANT** l'obligation de la Ville de Gracefield de protéger ses employés et ses élus ;

**CONSIDÉRANT** que 12 des 16 autres municipalités tiennent des assemblées à huis clos ;

**CONSIDÉRANT QUE** la salle communautaire sera louée gratuitement à la Table de développement sociale et que la salle du Conseil est trop petite ;

**EN CONSÉQUENCE**, le maire Réal Rochon demande le vote sur la présente résolution : De tenir les futures assemblées du Conseil à huis clos et ce jusqu'à nouvel ordre.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution. 4 élus pour le huis clos : Réal Rochon, Mathieu Caron, Alain Labelle et Claude Gauthier. 2 élus contre le huis clos : Hugo Guénette et Bernard Duffy. (La conseillère Katy Barbe est absente).

**Adoptée à la majorité**

**Le maire Réal Rochon se retire des délibérations pour le traitement de cette résolution à 19h18.**

**Le maire suppléant Mathieu Caron occupe le siège de président d'assemblée.**

**PAIEMENT DES HONORAIRES DE Me LOUIS-ANDRÉ HUBERT**

**Reporté à une séance ultérieure**

**2020-12-425 MANDAT À RPGL AVOCATS**

**CONSIDÉRANT QUE** le 6 et le 13 novembre 2020, au terme d'une enquête en déontologie municipale, la Direction du contentieux et des enquêtes (DCE) informait le maire, Monsieur Réal Rochon, de son intention de déposer une citation en déontologie municipale au Secrétariat de la Commission municipale du Québec ;

**CONSIDÉRANT QUE** du 4 novembre 2020 au 20 novembre 2020, le maire, Monsieur Réal Rochon, était représenté par Me Louis-André Hubert, avocat, afin de négocier un règlement à l'amiable dans ce contexte ;

**CONSIDÉRANT QU**'il y a eu une rupture des négociations avec celle-ci pour des raisons extérieures au maire lui-même ;

**CONSIDÉRANT QU**'une citation a dûment été déposée contre le maire, Monsieur Réal Rochon, devant la Commission municipale du Québec ;

**CONSIDÉRANT** les obligations légales de la Ville de Gracefield dans un tel contexte ;

**CONSIDÉRANT QU**'il est expressément convenu qu'en vertu de l'article 604.6 de la *Loi sur les cités et villes LCV* que des frais raisonnables seront payables ;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par le conseiller Alain Labelle, appuyé par le conseiller Hugo Guénette et résolu :

De mandater, à nos frais, la firme RPGL Avocats, pour représenter et défendre le maire, Monsieur Réal Rochon, dans le cadre des actions prises à l'encontre du maire par la Direction du contentieux et des enquêtes (DCE) devant la Commission municipale du Québec.

Le maire suppléant Mathieu Caron, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

_____
**Mathieu Caron**
**Maire suppléant**

**Le maire Réal Rochon a repris son siège à 19 h 22**

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

Claire Rondeau : Le point 13 est reporté et la séance du 14 décembre sera à huis clos

Le maire suppléant Mathieu Caron explique la situation.

**2020-12-426 LEVÉE DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE**

Il est proposé par le conseiller Alain Labelle et résolu :

De lever la séance extraordinaire, il est 19 h 24.

Le maire Réal Rochon, président d'assemblée, demande si les membres du conseil sont d'accord avec l'adoption de la présente résolution.

**Adoptée à l'unanimité**

| | |
|---|---|
| Le Maire | Le Directeur général et greffier |
| _____ | _____ |
| Réal Rochon | Sylvain Hubert |

**<u>Approbation du procès-verbal :</u>**

Je, Réal Rochon, a approuvé toutes et chacune des résolutions contenues au présent procès-verbal, n'ayant pas avisé le Directeur général et greffier de mon refus de les approuver conformément à l'article 53 de la *Loi sur les cités et Villes.*

_____
Réal Rochon
Maire